



Chers usagers de la route, merci de prévoir exactement le montant équivalent à votre redevance afin de faciliter le passage au péage.

Récépissé n°0254/29/10/04 HAAC... N° 921 du 11 MARS 2025

L'ÉVEIL

de la nation

Hebdomadaire togolais d'information générales - fondé en 2004 Prix : 250 F CFA

Région des Savanes
Faure Gnassingbé facilite le Ramadan à la communauté musulmane P.4



Nomination des 20 sénateurs

Faure Gnassingbé champion de l'ouverture et de l'inclusion

 P.3

Mahamadou Bonkougou, PDG du Groupe EBOMAF

« **Aucun rapport ne me cite nommément au Sénégal. Non! Je ne suis pas visé par un mandat d'arrêt dans ce pays** » P.6



Miss Campus Togo 2025

L'Intelligence artificielle en vedette grâce au CONIA P.7

Postes de péages au Togo

La SAFER veille à la rigueur de ses régisseurs P.5

Jusqu'au 30 MARS 2025

500F (50CL)

AVEC **DJAMA**, ON EST ENSEMBLE

snb.tg

f @ x in



COMMUNIQUÉ DE LA CEET

La Compagnie Energie Electrique du Togo (CEET) informe son aimable clientèle que les travaux de maintenance du gazoduc de WAPCo démarrés le 05 février 2025 sont achevés et la fourniture du gaz naturel a repris normalement le 27 février 2025.

Cependant, l'une des centrales thermiques du parc de production nationale sera en maintenance générale du 04 au 25 mars 2025. Cette opération, initialement programmée pour le 20 janvier 2025 et plusieurs fois reportée jusqu'au 04 mars en raison des travaux de raclage du gazoduc, ne peut plus être différée sous peine de causer des dommages aux moteurs de cette centrale.

Grâce à l'appui de l'Etat, le déficit important d'énergie que génère l'arrêt de cette unité de production sera comblé par les importations supplémentaires de l'énergie.

Toutefois, des perturbations dans la fourniture de l'énergie électrique pourraient survenir dans les périodes de fortes demandes.

La Direction Générale de la CEET présente ses excuses à sa clientèle pour tout désagrément et la remercie pour sa compréhension.

Lomé, le 1^{er} mars 2025

LA DIRECTION GENERALE



Nomination des 20 sénateurs :

Faure Gnassingbé champion de l'ouverture et de l'inclusion

Le Sénat togolais, désormais pleinement opérationnel, a tenu sa première session de droit la semaine écoulée. Cette nouvelle étape institutionnelle marque un tournant dans le fonctionnement du Parlement, dont le rôle est essentiel dans un régime parlementaire. Avec la nomination des 20 sénateurs par le chef de l'État, Faure Essozimna Gnassingbé, la chambre haute affiche une composition reflétant une volonté d'ouverture, notamment par la présence de figures d'opposition et d'un nombre significatif de femmes.

Contrairement à une simple reconduction de cadres issus d'un seul bord politique, ces nominations intègrent des personnalités de divers horizons. Parmi elles, KAGBARA Uleija Y. M. Innocent, Abass Kaboua et TCHASSONA Traoré Mouhamed, dont les parcours sont marqués par des positions indépendantes ou critiques. Cette démarche traduit une



volonté du chef de l'État d'encourager un débat parlementaire enrichi par la diversité des opinions.

De plus, la parité gagne du terrain avec la nomination de plusieurs femmes au sein du Sénat. Cette représentation féminine significative confirme l'engagement du président en faveur d'une

meilleure inclusion des femmes dans les instances de décision.

Dans un régime parlementaire, le Parlement joue un rôle central en tant qu'organe de contrôle de l'exécutif et d'adoption des lois. Le Sénat, en particulier, est chargé d'examiner les textes votés par l'Assemblée nationale, d'apporter une

analyse approfondie et d'assurer un équilibre institutionnel. Sa mission est d'autant plus stratégique qu'il veille à la stabilité des institutions et à la qualité des décisions législatives.

En favorisant une composition plus inclusive et équilibrée du Sénat, Faure Essozimna Gnassingbé réaffirme son attachement au

renforcement des institutions démocratiques. Cette dynamique d'ouverture et de consolidation du cadre législatif contribue à renforcer la confiance dans le processus parlementaire et à assurer une meilleure représentativité des différentes sensibilités politiques et sociales du pays.

Se mettre à l'abri des inondations en saison des pluies :

Le Gouvernement proactif

Une rencontre présidée par le Premier ministre, Victoire Dogbé, a réuni, mardi 4 mars, à la Primature, les ministres, préfets, maires et organes chargés de la gestion des risques.

L'objectif de faire le bilan des actions mises en œuvre en 2024 dans le cadre du Plan de préparation et de réponse (PPR) aux inondations. Une occasion pour définir les mesures à renforcer pour l'année 2025.

L'état des lieux dans le Grand Lomé, donne sur les 38 activités prévues dans le PPR, 37 réalisées. Financées à 50 millions FCFA, ce fonds est complété par un appui additionnel de 1,69 milliard FCFA. On peut citer l'évaluation des sites d'accueil des sinistrés, l'entretien des équipements d'intervention, l'acquisition de motopompes et de la mise en

place d'un dispositif de drainage des eaux.

Par ailleurs, des campagnes de sensibilisation sont menées à travers les médias et sur le terrain avec pour but d'inciter les populations à adopter des comportements préventifs.

Pour 2025, des mesures sont renforcées. De nouvelles actions viennent consolider celles déjà engagées. Elles concernent, l'intensification des travaux d'assainissement, l'amélioration du matériel d'intervention et le renforcement des activités de sensibilisation. Le curage des caniveaux, le dragage des bassins de rétention et l'installation d'équipements de pompage figurent parmi les priorités identifiées.

Cette rencontre d'échanges a permis à la



patronne de l'exécutif d'échanger sur la nécessité d'une mobilisation et d'une synergie entre tous les acteurs impliqués, notamment l'Agence nationale pour la protection civile (ANPC), l'Agence nationale d'assainissement et de

salubrité publique (ANASAP) et l'Agence nationale de la météorologie (ANAMET).

« Nous devons continuer à agir avec anticipation, engagement collectif et réactivité. Des mesures préventives robustes doivent être mises en place

pour renforcer la résilience du pays face aux inondations », a souligné, Victoire Dogbé.

Un comité de suivi est mis sur pied pour coordonner les activités.

MF

Région des Savanes :

Faure Gnassingbé facilite le Ramadan à la communauté musulmane

Période de dévotion et de partage, le jeûne du mois de Ramadan est entamé en ce début de mois par les musulmans de par le monde a bouclé son premier déca. Au Togo, le chef de l'Etat, conscient de ce que représente ce pilier pour la communauté musulmane, n'est pas resté insensible vis-à-vis de cette dernière.

Faure Essozimna Gnassingbé a manifesté sa générosité en offrant des vivres aux musulmans de la région des

Savanes. D'une valeur de 40 000 000 francs CFA cette action est marquée par une cérémonie organisée sur l'esplanade du Gouvernorat.

A u t o r i t é s administratives, élus locaux et leaders religieux entre autres, ont assisté à la remise symbolique.

C'est le Gouverneur de la région des savanes, Affoh Atcha-Dédji, qui a remis cet important lot, composé de 450 sacs de riz, 90 cartons de sucre, 300 cartons d'huile



végétale de 4 bidons de 5l et 240 cartons de lait Peak. Ce geste permettra aux fidèles

musulmans d'observer le mois béni de Ramadan dans de meilleures conditions.

Lors de cette remise, le Gouverneur de la région des savanes, a invité les bénéficiaires à prier pour le chef de l'Etat, la paix au Togo et sur la vie de toute la communauté musulmane.

A u n o m d e s bénéficiaires, l'imam de la mosquée centrale de Dapaong, El Hadj Douiti a exprimé sa gratitude envers le Président de la République Faure Gnassingbé.

Assemblée nationale :

Les députés adoptent les lois de règlement, exercices 2020 et 2021

L a Représentation nationale a adopté le vendredi 07 mars adopté les projets de loi de règlement du budget de l'État pour les exercices 2020 et 2021. Cette adoption a eu lieu lors de la troisième séance plénière de la première session extraordinaire de l'année, ouverte en début de semaine, en présence des commissaires du gouvernement et de divers acteurs impliqués dans la gestion des finances publiques.

Les textes de loi, soumis par l'exécutif, avaient pour objectif de présenter et d'analyser l'exécution du budget de l'État pour les années 2020 et 2021. Ils visaient à démontrer de manière transparente comment les recettes fiscales et non fiscales avaient été mobilisées pour financer les dépenses publiques, tout en offrant une visibilité sur la gestion des ressources de l'État.

Les résultats financiers de l'exécution des lois de finances pour ces deux exercices sont globalement positifs. En 2020, le montant total des ressources perçues a atteint 1612,6 milliards FCFA, sur une prévision initiale de 1676,8 milliards FCFA, ce qui représente un taux d'exécution de 96,2%. Ce taux démontre une collecte de recettes relativement conforme aux prévisions, malgré les défis économiques mondiaux. Les charges exécutées au titre des programmes et dotations pour cet exercice se sont élevées à 1509,9 milliards FCFA, contre une prévision de 1676,8 milliards FCFA, soit un taux

d'exécution de 90%. Cette différence indique un léger écart entre les dépenses projetées et celles réellement effectuées, ce qui est souvent le cas en raison des imprévus dans la mise en œuvre des projets.

Pour l'exercice 2021, les recettes fiscales et non fiscales perçues ont totalisé 1641,2 milliards FCFA, sur des prévisions initiales de 1702,9 milliards FCFA, soit un taux d'exécution de 96,4%. Le taux d'exécution des charges exécutées pour les programmes et dotations a atteint 94,8%, avec un montant de 1613,9 milliards FCFA contre une prévision de 1702,9 milliards FCFA. Ces chiffres reflètent une bonne gestion des finances publiques, et une capacité à mobiliser des ressources de manière efficace, en dépit des défis liés à la conjoncture économique et sanitaire mondiale.

Lors des discussions législatives, le président de l'Assemblée nationale, Kodjo Adedze, a souligné l'importance de cet exercice



pour la démocratie et la transparence financières. "L'exercice de ce jour traduit la volonté commune du gouvernement et de la représentation nationale à œuvrer dans le sens de la démocratie et de la transparence financières en vue du développement et du bien-être des populations", a-t-il déclaré. Cette déclaration met en avant l'engagement des autorités togolaises à garantir une gestion rigoureuse des finances publiques, malgré les contraintes et les défis économiques.

Il a également insisté sur les progrès réalisés en matière de qualité des documents budgétaires, de respect des procédures d'exécution budgétaire et d'amélioration de la mobilisation des ressources internes. Le respect des procédures de gestion et la transparence dans l'utilisation des fonds publics permettent de renforcer la confiance des

citoyens dans la gestion de leur pays, en assurant une meilleure traçabilité des ressources publiques. Ces efforts contribuent à la réduction des risques de corruption et à l'amélioration de la gouvernance financière.

Les lois de règlement sont des outils essentiels pour assurer la reddition des comptes dans la gestion des finances publiques. Elles permettent de constater les résultats définitifs de l'exécution budgétaire, en fournissant un bilan précis des recettes et des dépenses effectuées. Cette démarche est fondamentale pour garantir que les ressources de l'État sont utilisées de manière optimale et en conformité avec les priorités définies dans le budget national. De plus, ces lois de règlement jouent un rôle crucial dans le contrôle a posteriori de l'utilisation des fonds publics, offrant ainsi un cadre pour l'évaluation de la performance des politiques

publiques.

Le Togo, à travers l'adoption de ces lois de règlement, démontre son engagement à maintenir une gestion financière transparente et rigoureuse. Toutefois, des défis restent à relever pour garantir une collecte des recettes plus efficace et renforcer l'impact des dépenses publiques, notamment en matière d'investissements dans les infrastructures et services de base.

L'objectif du gouvernement est d'améliorer continuellement la qualité des documents budgétaires et d'atteindre des niveaux de mobilisation des recettes toujours plus élevés, tout en garantissant que ces ressources sont affectées de manière équitable et efficace à des projets qui profitent à l'ensemble de la population. En outre, l'amélioration de la gestion des dépenses publiques et le contrôle des dépenses improductives seront des enjeux majeurs pour les prochaines années.

Ainsi, l'adoption des lois de règlement pour les exercices 2020 et 2021 constitue une étape importante dans le renforcement de la gouvernance financière au Togo et dans la promotion d'une gestion budgétaire plus transparente et plus responsable.

Prorogation de l'état d'urgence sécuritaire dans les savanes :

Feu vert des députés

L'Assemblée nationale a adopté le 6 mars dernier lors de la deuxième séance plénière de la première session extraordinaire de l'année 2025, le projet de loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sécuritaire pour 12 mois.

Après la prorogation de l'état d'urgence respectivement le 09 septembre 2022, le 11 avril 2023 et le 12 mars 2024, la situation actuelle dans cette région, a été présentée aux députés par les commissaires du gouvernement. Les différents aspects du contexte sécuritaire dans la région des savanes sont évalués.

Ainsi, les réalités de terrain ont permis d'adopter ce projet de loi qui donne l'opportunité aux autorités compétentes d'intensifier la lutte contre les groupes armés terroristes et les activités criminelles tout en contenant la menace hors des frontières nationales.

Le ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et du développement des territoires, Hodabalo Awaté, a félicité la représentation nationale pour la célérité dont



elle a fait preuve lors de l'examen de cette loi. Cette adoption témoigne de la capacité de la représentation nationale à prendre des mesures urgentes de nature à préserver l'intégrité et la sécurité du territoire national.

Pour sa part, cette loi permettra au gouvernement de prendre les mesures indispensables visant à mettre hors d'état de nuire ces groupes terroristes qui mènent aujourd'hui une guerre asymétrique et de protéger les popu-

lations concernées ainsi que leurs biens.

A travers sa modeste personne, il a au nom du gouvernement, saisi cette occasion pour exprimer toute sa reconnaissance aux députés de la Vè République pour le travail abattu. Il les a rassuré que toutes les dispositions seront prises afin d'assurer l'intégrité du territoire national, la protection des populations togolaises et le maintien de la paix ainsi que la sécurité nécessaires à tout projet de développement.

Egalement il les a rassurés de la prise en compte de toutes les recommandations qu'ils ont à présenter dans le but d'améliorer significativement la gestion de cette période.

Le président de l'Assemblée nationale, Sevontépé Kodjo Adédzé a pour sa part, félicité ses collègues députés pour leur sens élevé de devoir, de responsabilité et surtout pour la recherche des intérêts de la nation, du peuple togolais, des concitoyens.

Face à ces défis majeurs, il leur a fait comprendre que leur devoir est d'offrir à leurs forces de défense et de sécurité tous les moyens légaux nécessaires pour assurer efficacement la protection des concitoyens et de préserver l'intégrité de leur territoire national.

Il a profité de cette occasion pour exprimer, son profond respect au chef de l'Etat Faure Essozimna Gnassingbé, dont le leadership et vision leur guide dans cette période de leur histoire. "Sa détermination inébranlable et motivante à protéger chaque parcelle de notre territoire et chacun de ceux qui y l'habitent, force le respect et mérite notre reconnaissance et notre standing ovation" a-t-il déclaré.

Aux forces de défense et de sécurité, il n'a pas manqué de leur adresser toute la gratitude et reconnaissance de la Représentation nationale par rapport à leur bravoure et courage dans le but de garantir leur sécurité collective et de préserver la paix sociale.

Postes de péages au Togo :

La SAFER veille à la rigueur de ses régisseurs

Les péages sont un maillon essentiel du financement de l'entretien routier, et les régisseurs qui y officient sont les gardiens d'une gestion transparente et efficace des recettes. Pour assurer la rigueur et la fiabilité du système, la Société Autonome de Financement de l'Entretien Routier (SAFER) organise régulièrement des formations à l'attention de ses agents.

Le vendredi 7 mars 2025, la direction de la SAFER à Lomé a réuni ses régisseurs pour une session de formation et d'orientation, présidée par son Directeur général, M. Sylvain Atoute Awima Outchanchta. L'accent a été mis sur le professionnalisme et la transparence, piliers d'une gestion efficace des postes de péage.

Avec 80 régisseurs en poste à travers le pays, dont 76 directement affectés aux péages et 4 en fonction à la direction, la SAFER veille au bon déroulement des opérations. Ces agents jouent un rôle clé dans la vérification des déclarations des caissiers et le contrôle des données issues de la vidéosurveillance.

M. Outchanchta a rappelé à chacun l'importance de sa mission : « Aimer son travail et l'exécuter avec rigueur, voilà la clé de notre efficacité. La crédibilité du système repose sur notre engagement. »

Des témoignages qui renforcent l'engagement

Pour Christelle Logosuteko, régisseuse au péage d'Akato Viépé, ces sessions sont essentielles : « Notre mission est de garantir l'intégrité des recettes collectées. Ce rappel de nos responsabilités est crucial pour rester concentré sur nos objectifs. »

Mlle Nabiema Afisse-tou, en poste à Atétou, met en avant la gestion rigoureuse des finances : « Nous avons appris à mieux gérer les vacations, à renforcer nos contrôles et à assurer la restitution correcte des états financiers. »

M. Edem Agbo, régisseur au péage d'Évou Apégamé, souligne le rôle de la vidéosurveillance : « Les images captées permettent de vérifier la cohérence des déclarations avec le



trafic réel. Nous sommes les garants de la fiabilité des chiffres rapportés. »

Un système bien huilé

La session a également vu l'intervention de plusieurs responsables, dont M. Kpéto Yao, chef de l'exploitation des postes de péage, et M. Tyr Tardji, auditeur interne. Leur message était clair : la rigueur doit être la règle.

Hamzé Badiba-Laki, en charge de la gestion de la vidéosurveillance, a insisté sur la traçabilité : « Chaque poste est équipé de caméras qui nous permettent d'assurer un suivi strict des flux financiers. Nos régisseurs croisent ces données avec les déclarations pour garantir la transparence. »

Les postes de péage sont installés sur des axes stratégiques du pays, afin d'assurer une contribution équitable au financement de l'entretien routier. Parmi eux, on retrouve les péages de Davié, Vodougbe, Aképé, Aképédo et Akato Viépé dans la région Maritime ; ceux de Notsé, Adéta et Evou Apégamé dans la région des Plateaux ; le poste de Sotouboua dans la région Centrale ; les péages d'Aléhérédé, Kémériada, Défalé, Atétou et Djabignon dans la région de la Kara ; ainsi que les péages de Mango et Ponio dans les Savanes.

Chaque site fonctionne grâce à une équipe complète comprenant un chef de poste, des chefs d'équipe, des caissiers, des régisseurs, des techniciens

en équipements électriques, des informaticiens, des agents de surface et des agents de sécurité. Tous ces acteurs travaillent en synergie pour assurer un service efficace et sécurisé.

Engagement renouvelé

Les régisseurs repartent de cette rencontre avec un sens des responsabilités renforcé. « Nous devons doubler d'efforts pour garantir la crédibilité de notre travail. Chaque détail compte », confie M. Edem Agbo.

Grâce à l'encadrement constant de la SAFER, la collecte des ressources destinées à l'entretien des routes se fait dans les règles de l'art. Un travail de l'ombre, mais essentiel pour assurer aux usagers des routes en bon état.

Serge Folly

Mahamadou Bonkougou, PDG du Groupe EBOMAF :

« Aucun rapport ne me cite nommément au Sénégal. Non! Je ne suis pas visé par un mandat d'arrêt dans ce pays »

Victime d'une cabale médiatique assimilable à un acharnement depuis quelques jours dans certaines publications du Sénégal, l'homme d'affaire Burkinabé, Mahamadou Boukougou, PDG de EBOMAF et géant des BTP a accordé une interview que nous convions nos lecteurs à parcourir ici.

Est-ce que le marché africain des affaires est porteur?

Mahamadou Bonkougou (M.B.): (Rires) Permettez-moi de vous remercier pour cette occasion que vous m'offrez à travers votre média de pouvoir m'exprimer. Avant tout propos, je voudrais rendre un grand hommage aux premières autorités des États et institutions qui nous ont accompagné jusqu'à cette date. Ceci dit, pour revenir à votre question, bien sûr, l'Afrique est un continent d'opportunités. Aujourd'hui, notre continent a une croissance démographique dynamique, des ressources naturelles abondantes et une urbanisation rapide. Cela crée une demande forte en infrastructures, en services financiers et en innovations. Au sein du Groupe EBOMAF, nous avons toujours cru en ce potentiel et avons fait le pari d'investir massivement dans plusieurs secteurs stratégiques comme le BTP, la banque et autres services. Ceux qui comprennent les réalités africaines et qui savent anticiper les besoins des populations verront que le marché africain est non seulement prometteur, mais aussi il est incontournable pour les décennies à venir.

Quels sont les obstacles qui ralentissent les investissements des Africains en Afrique ?

M.B.: L'un des défis majeurs auxquels les investisseurs africains sont confrontés sur leur continent, c'est l'accès au financement. D'abord, les banques sont encore très frileuses pour accompagner les grands projets portés par des Africains. Ensuite, il y a les lourdeurs administratives et parfois l'instabilité réglementaire qui freinent les investisseurs. Enfin et surtout, il faut aussi souligner le manque de solidarité entre Africains. Nous devons apprendre à nous faire confiance, à valoriser nos champions économiques c'est-à-dire nos capitaines d'industrie ou

d'affaires et à leur donner les moyens de se développer. EBOMAF a réussi à s'imposer parce que nous avons cru en notre capacité à rivaliser avec les multinationales étrangères sur notre propre sol, celui d'Afrique.

Pourquoi avez-vous choisi de faire des investissements au Sénégal ?

M.B.: Le Sénégal représente une économie clé avec des institutions fortes en Afrique de l'Ouest.

C'est un pays dont la stabilité politique attire tout opérateur économique soucieux d'investir dans un environnement sociopolitique serein en vue de réaliser de bonnes affaires. Les dirigeants sénégalais ont une vision de développement qui favorise les infrastructures et les services financiers. Notre présence au Sénégal ne date pas d'hier. Nous avons choisi d'y investir parce que nous croyons en aux potentiels et au dynamisme de ce pays. Que ce soit dans le BTP, la banque ou les autres services, nous avons toujours eu une approche stratégique : investir là où nous pouvons apporter une réelle valeur ajoutée au progrès socio-économique africain.

Quels sont vos grands projets au Sénégal ?

M.B.: Nous envisageons plusieurs projets d'envergure dans ce pays, aussi bien dans le secteur du BTP que dans bien d'autres. Nous avons déjà réalisé et continuons d'ériger des infrastructures majeures, contribuant au développement national. Toutefois, notre projet phare au Sénégal demeure l'usine de traitement des produits de la mer et l'unité de transformation de l'eau de mer en eau potable portée par IB Fish. Il s'agit d'un investissement de plusieurs milliards de FCFA avec une

ambition réelle de réduire de façon significative le taux de chômage au Sénégal. Ces projets ne sont qu'un début. Nous avons une grande vision à long terme pour le Sénégal.

Dans la sous-région, y a-t-il des réalisations qui portent votre signature ?

M.B.: Absolument ! EBOMAF est un acteur clé du développement infrastructurel en Afrique de l'Ouest et du Centre. Nous avons construit des routes et des infrastructures essentielles au Burkina Faso, au Bénin, au Togo et en Côte d'Ivoire. Partout où nous intervenons, nous laissons une empreinte durable, avec des réalisations de qualité qui transforment les économies nationales. En tant qu'un groupe économique et financier éponyme, nous embrassons divers secteurs d'activités (transport, banque, logistique, grande distribution, industrie...) dont plusieurs pays sont concernés par nos investissements.

Pouvez-vous apporter des éclaircissements sur les certificats nominatifs d'obligations et des titrisations au Sénégal, et sur le fait que vous soyez cité dans le rapport de la Cour des Comptes ?

M.B.: Soyons clairs et honnêtes pour une fois : le nom Mahamadou Bonkougou n'est pas cité dans le rapport de la Cour des comptes. Et nous mettons quiconque au défi de prouver le contraire. Toutes les transactions effectuées par les deux filiales de IB Bank ne concernent que celles-ci. Seuls les dirigeants et les présidents des conseils d'administration (PCA) de ces institutions bancaires sont les personnes habilitées à vous répondre sur cette question. Le contenu de ce rapport a été instrumentalisé à des fins médiatiques et travesti dans l'intention de nuire non seulement à notre réputation personnelle mais aussi à la crédibilité des filiales de IB bank. Il faut se rendre à l'évidence d'une chose. Le rapport ne remet en cause



aucune illégalité; il souligne plutôt des problèmes procédures administratives qui concernent l'État du Sénégal et non la personne de Bonkougou Mahamadou, Président-Directeur Général du Groupe EBOMAF.

Un mandat d'arrêt international des autorités sénégalaises plane-t-il sur votre tête ?

M.B.: Après tous les éclairages, précisions et mise au point que nous venons de donner tantôt, en toute objectivité et une question de bon sens, pourquoi un mandat d'arrêt planerait sur ma tête? Non, il n'y a absolument aucun mandat d'arrêt contre moi. Ces rumeurs ne sont que le fruit d'une campagne de désinformation orchestrée pour ternir notre image et porter atteinte à la notoriété du Groupe EBOMAF. Ce sont des accusations infondées utilisées comme des outils de manipulation pour freiner l'essor d'un entrepreneur africain qui réussit grâce à des entreprises performantes et compétitives. Donc, il s'agit là d'une pure invention médiatique qui est sciemment entretenue par des personnes qui veulent nous déstabiliser personnellement, espérant ainsi freiner l'ascension d'un Africain qui enregistre des succès dans le milieu très disputé et très concurrentiel des affaires. Rassurez-vous et retenez surtout qu'il n'y a aucun dossier judiciaire contre notre personne au Sénégal, encore moins une menace d'arrestation. Je continue de mener mes activités normalement dans ce pays. Du reste, aucun rapport d'aucune institution de la République ne

me cite nommément dans une quelconque malversation.

Pouvez-vous nous éclairer sur les Certificats Nominatifs d'Obligations et les opérations de titrisation au Sénégal, qui vous ont valu d'être cité dans le rapport de la Cour des comptes ?

M.B.: Non, Monsieur le journaliste, mon nom n'est cité dans aucun rapport. C'est mieux de vous référer aux structures citées dans ledit rapport et aux autorités sénégalaises.

Certaines sources évoquent un mandat d'arrêt international émis par les autorités sénégalaises à votre encontre.

Qu'en est-il réellement ?

M.B.: A mon humble avis, cette question devrait être adressée aux autorités sénégalaises, auxquelles nous ne cesserons de témoigner notre profond respect. Pour notre part, nous tenons à préciser que les accusations relayées par les médias et repris sur les réseaux sociaux sont totalement infondées. Elles sortent de leur imagination pour servir des desseins inavoués. Toutes les transactions financières du Groupe EBOMAF et de ses filiales, que ce soit au Sénégal ou dans d'autres pays où nous opérons, obéissent au strict respect des réglementations en vigueur. Nous restons donc sereins et confiants que la vérité va finir par triompher du mensonge fût-il grotesque.

Quel rôle joue votre banque, IB Bank, sur le marché financier sénégalais ? Apporte-t-elle une réelle valeur ajoutée ?

M.B.: Nous tenons encore à vous rappeler que nous ne sommes qu'un actionnaire dans les deux banques mentionnés dans le rapport. Seules celles-ci sont mieux indiquées à éclairer votre lanterne sur les préoccupations que vous soulevez. Nous vous invitons donc à prendre attache avec les PCA et les directeurs généraux concernés de ces institutions pour plus d'informations. A eux de vous donner plus amples informations à même de satisfaire votre curiosité sur le contenu du rapport de la Cour des Comptes.

FSS/Université de Kara : KORO Thérèse championne du concours d'art oratoire « Mon Avis Scientifique » 2025

La finale du concours d'art oratoire « Mon Avis Scientifique » a couronné KORO Thérèse, étudiante à la Faculté des Sciences de la Santé de l'Université de Kara (FSS-UK). Elle sort grande gagnante de cette édition qui s'est déroulée le vendredi 7 mars 2025 sur le campus universitaire de Kara. L'événement s'inscrit dans le cadre des activités organisées par les doctorants de la FSS-UK à l'occasion de la Journée Internationale des Droits de la Femme.

Ce concours, axé sur des thématiques scientifiques d'actualité telles que les changements climatiques et l'Intelligence Artificielle (IA), s'est déroulé en trois phases. Après les prélimina-

res, sept candidates ont été retenues pour la grande finale. L'évaluation a porté sur plusieurs critères notamment la maîtrise du sujet, la qualité oratoire et la prestation visuelle.

Au terme des délibérations, l'étudiante KORO Thérèse s'est démarquée par une présentation remarquable sur les problèmes liés aux changements climatiques, proposant des solutions concrètes pour lutter contre ce phénomène.

Toutes les finalistes ont été honorées lors de la cérémonie de clôture. Chaque candidate finaliste a reçu un ordinateur portable, des kits offerts par le Conseil International de



l'Intelligence Artificielle (CONIIA) et une enveloppe financière, dont le montant variait en fonction du classement.

En dehors des finalistes les autres participantes sont réparties avec des ordinateurs et un kit offert par Yas Togo.

Ce concours vise à

encourager la réflexion scientifique féminine. La promotrice du concours, la doyenne de la FSS, le Professeur Lieutenant-Colonel HOUZOU-MOUZOU Prénam, a souligné l'importance de cette initiative. Selon elle, l'événement vise à stimuler la réflexion des étudiantes de l'UK et à les encour-

ager à proposer des solutions innovantes aux défis climatiques actuels.

Elle a également exprimé sa gratitude envers les partenaires ayant contribué au succès de cette édition en apportant leur appui logistique. Ce concours s'inscrit ainsi dans une dynamique de valorisation des compétences scientifiques féminines et de sensibilisation aux grands enjeux contemporains, en particulier ceux liés à l'environnement et aux nouvelles technologies.

Le rendez-vous est pris pour la prochaine édition, qui promet encore de belles découvertes et des débats plus enrichissants.

La Rédaction

Miss Campus Togo 2025 :

L'Intelligence artificielle en vedette grâce au CONIIA

L'événement culturel Miss Campus Togo, bien ancré dans le paysage universitaire, évolue cette année avec des changements majeurs. Le comité d'organisation les a dévoilés ce samedi 8 mars 2025 à l'Université de Lomé, lors du lancement officiel de la 7e édition.

Cette transformation est portée par un partenariat avec le Conseil International de l'Intelligence Artificielle (CONIIA),

à travers son programme "IA Développement dans les Universités du Togo". L'objectif est de faire de cette compétition une plateforme qui met en lumière la beauté, mais aussi, les performances académiques et l'esprit entrepreneurial des étudiantes.

C'est la vice-présidente du comité Miss Campus Togo, Melle Pouwemdeou Pignang, qui a levé le voile sur les premières innovations. À commencer par



l'annonce de l'ouverture de l'événement sur l'excellence, la créativité et l'innovation en milieu étudiant au Togo.

« C'est d'abord la grande innovation », déclare-t-elle. « Par ailleurs, à partir de cette année 2025, l'élection Miss Campus Togo sera couplée de la Cérémonie de remise de prix d'excellence et de prix spéciaux aux étudiantes qui ne participent pas au concours de beauté. Et pour la première fois, il sera décerné lors de la Soirée Apothéose des prix d'excellence aux meilleures étudiantes des universités du Togo et des prix spéciaux aux startups créées par des étudiantes des universités du Togo », poursuit la vice-présidente.

En plus du titre de Miss Campus Togo, plusieurs récompenses seront mises en jeu pour encourager les participantes et soutenir leurs ambitions. Parmi elles, un voyage d'échange dans des universités et centres d'excellence en Chine ou en France, une bourse annuelle de 1 million francs CFA, deux bourses annuelles de 500 000 francs CFA, des appuis financiers et l'expertise technique etc.

Ces prix viennent renforcer la vocation du concours à promouvoir la réussite féminine sous toutes ses formes. Le thème de cette 7e édition, "La gente estudiantine à la découverte de l'IA", reflète cette volonté

d'ouvrir de nouvelles perspectives aux étudiantes togolaises.

« À travers ce choix, le comité Miss Campus Togo participe à travers son adhésion au Programme de CONIIA, à offrir une ouverture aux étudiantes à travers l'initiation, l'adoption et l'utilisation responsable de cet outil révolutionnaire qu'est l'intelligence artificielle », explique Melle Pouwemdeou Pignang.

Les organisateurs lancent ainsi un appel aux étudiantes intéressées à s'inscrire au concours, mais aussi aux jeunes entrepreneures désireuses de faire connaître leurs initiatives. Les universités et écoles supérieures sont également sollicitées pour identifier et soutenir les profils d'exception qui pourraient être mis en avant lors de cette édition.

« Toutes les filles régulièrement inscrites dans les universités peuvent faire leur inscription jusqu'au 20 mars. A l'issue d'une présélection qui se fera à Lomé et à Kara, 24 candidates auront la chance de participer à la phase finale qui se tiendra le 3 mai 2025 au Palais des Congrès de Kara », précise le président du Comité Miss Campus Togo, Mohammed Issifou.

Avec l'appui du Conseil International de l'Intelligence Artificielle (CONIIA), l'édition 2025 ambitionne de créer un cadre d'échange entre les universités et de favoriser l'émergence de talents capables de répondre aux défis technologiques et économiques du pays.

Serge Folly

Fiscalité et Sécurité :

Une délégation du National Defense College du Nigéria en visite à l'OTR

Le 5 mars 2025, une délégation du National Defense College (NDC) du Nigéria a effectué une visite d'études à l'Office Togolais des Recettes (OTR) à Lomé. Cette mission fait partie d'une tournée régionale d'études qui inclut six pays africains, dont le Togo, et vise à permettre aux cadres supérieurs de l'institution nigériane de mieux appréhender les enjeux économiques, fiscaux et sécuritaires de la sous-région.

La délégation a été reçue par les responsables de l'OTR, et les échanges ont été riches et constructifs. Les discussions ont permis de mettre en lumière les missions et les objectifs de l'OTR, particulièrement son rôle central dans le développement socio-économique du Togo. La mise en œuvre des réformes fiscales et douanières a été un sujet majeur abordé. Ces réformes visent à améliorer la mobilisation des recettes publiques, renforcer la lutte contre la fraude fiscale et les trafics illicites, et garantir une gestion plus transparente des ressources fiscales du pays.

L'une des questions clés soulevées lors des discussions a

été la collaboration entre l'administration fiscale, représentée par l'OTR, et les forces de sécurité. Cette coopération est primordiale pour la lutte contre les pratiques frauduleuses, telles que la contrebande et la fraude douanière, qui nuisent à l'économie nationale. La délégation nigériane a ainsi eu l'occasion de mieux comprendre les stratégies mises en place par l'OTR pour optimiser la collecte des recettes fiscales tout en veillant à une meilleure sécurité des frontières et du territoire.

Fondé en 1992, le National Defense College (NDC) du Nigéria est la principale institution de formation stratégique pour les officiers supérieurs des forces armées nigériennes. Depuis sa création, le collège a formé de nombreux leaders militaires et civils, dont des officiers issus de pays africains voisins. À travers ces visites d'études, le NDC cherche à approfondir ses connaissances des défis économiques et sécuritaires dans la région ouest-africaine, et à renforcer les liens de coopération entre les forces de défense et les autres secteurs clés du dévelop-

pement régional.

Quant à l'Office Togolais des Recettes (OTR), il est le principal organisme responsable de la collecte des recettes fiscales et douanières au Togo. Pour l'année 2025, l'OTR a prévu de collecter un montant de 1208 milliards de FCFA en recettes fiscales, un objectif ambitieux qui témoigne de la volonté du gouvernement togolais d'améliorer l'efficacité du système fiscal et d'assurer une plus grande autonomie financière pour soutenir les projets de développement du pays.

En conclusion, cette rencontre entre le NDC du Nigéria et l'OTR du Togo a permis de renforcer les liens entre les deux institutions, tout en ouvrant la voie à de futures collaborations dans le domaine de la sécurité économique. La visite a également permis de souligner l'importance de l'interaction entre les autorités fiscales et les forces de sécurité dans le renforcement de l'Etat de droit et la promotion du développement durable dans la sous-région.

100% de Bonus

sur ton forfait internet
pour profiter du moment
avec tes potes !



1 000F

2Go

(1Go + 1Go*)

1 500F

3,2Go

(1,6Go + 1,6Go*)

***909*221#**

***909*222#**

ou RDV chez ton point de vente

*Bonus valable 3 jours



yas.tg



L'ÉVEIL
de la nation

Siège : Agbalépédogan, non loin
de la Pharmacie vigueur
Tél : (00228) 22 32 85 95

Directeur de Publication
Sama T. DJOBO

Rédaction :
Biva KPELAFIA
Sam DJOBO
Moudjibou FALANA
Gautier A.
Serge FOLLY

Secrétariat :
AGBERE Takira
Imprimerie :
La Colombe
Tirage :
2 500 exemplaires